



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 29

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

U. ASAGWARA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 226 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (fourniture de produits d'hygiène menstruelle)/The Public Schools Amendment Act (Provision of Menstrual Hygiene Products)*.

Il s'élève un débat.

U. ASAGWARA intervient.

M^{mes} MORLEY-LECOMTE, NAYLOR et LAMOUREUX ainsi que MM. MARTIN et ALTOMARE lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* SQUIRES, M^{me} NAYLOR, M. le *ministre* EWASKO et M^{me} LAMOUREUX interviennent. M^{me} MORLEY-LECOMTE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. WIEBE présente la proposition suivante :

Proposition n° 8 : Présentation d'une demande visant à exhorter le gouvernement provincial à éliminer l'arriéré d'interventions chirurgicales et de diagnostics

Attendu :

qu'avant le début de la pandémie de COVID-19 — alors que le gouvernement provincial actuel était au pouvoir — les délais d'attente pour les interventions chirurgicales de la hanche, du genou et de la cataracte au Manitoba étaient parmi les plus longs au Canada et que la pandémie a exacerbé ce problème;

que d'autres provinces ont mis en place des mesures efficaces afin d'éliminer leur arriéré en la matière, démontrant ainsi que l'arriéré croissant du Manitoba aurait déjà pu être réglé et pourrait toujours l'être en prenant des mesures similaires;

qu'en février 2022, le Manitoba avait un arriéré d'environ 52 327 interventions chirurgicales, soit une augmentation de 2 168 interventions par rapport au mois précédent;

que durant ce même mois, le Manitoba accusait un arriéré d'environ 42 489 tests d'imagerie diagnostique;

que toujours en février 2022, la province avait un arriéré d'environ 66 679 autres examens et interventions comme des endoscopies, des mammographies, des évaluations des troubles du sommeil et des explorations fonctionnelles respiratoires;

que la création d'un groupe de travail chargé d'éliminer l'arriéré d'interventions chirurgicales a été repoussée à plusieurs reprises et que cette équipe est maintenant dirigée par Matthew Lister, un partisan de l'instauration de coupes additionnelles dans le système public de soins de santé;

que près de 75 % des fonds que le gouvernement avait promis pour réduire l'arriéré d'interventions chirurgicales au cours du présent exercice financier n'ont pas été dépensés;

que le gouvernement s'est tourné davantage vers la médecine « d'autoroute » en annonçant un plan visant à envoyer des patients au Dakota du Nord afin d'y subir des opérations de la colonne vertébrale sans avoir au préalable signé un accord avec cet État ni établi un calendrier de mise en œuvre;

que le gouvernement n'a rien annoncé sur des investissements à cet égard ni sur les mesures qu'il compte prendre pour éliminer l'arriéré croissant qui touche actuellement près de 162 000 Manitobains dans la province,

il est proposé que le gouvernement provincial investisse immédiatement dans l'élimination de l'arriéré d'interventions chirurgicales et de diagnostics et qu'il fixe la date à laquelle il compte y parvenir.

Il s'élève un débat.

M. WIEBE intervient.

M. SCHULER, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. GERRARD, WOWCHUK et MARTIN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SCHULER, MOSES, MARTIN et GERRARD interviennent. M. WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 227) — *Loi sur la Journée du turban/The Turban Day Act.*

(M. BRAR)

La présidente dépose le rapport du vérificateur général intitulé « Vieillissement des systèmes d'information— Rapport d'audit indépendant » et daté de février 2022.

(Document parlementaire n° 15)

M. EWASKO, *ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance*, fait une déclaration au sujet de la semaine de relâche pour les élèves, les enseignants et le personnel de soutien.

M. ALTOMARE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* GORDON, M. KINEW, M. le *ministre* WHARTON, M^{me} FONTAINE et M. LAMONT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M^{me} FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à protéger les consommateurs en présentant un projet de loi obligeant les récupérateurs de ferraille à maintenir des renseignements permettant d'empêcher les ventes illégitimes et d'attraper les criminels.

M^{me} NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer une proclamation voulant que la première semaine de février de chaque année soit désignée « Semaine de sensibilisation aux troubles de l'alimentation ».

L'Assemblée convient à l'unanimité de modifier la version la plus récente de l'ordre sessionnel qu'elle a adopté le 8 octobre 2020 par substitution, dans le premier paragraphe, à « 4 avril 2022 », de « 10 juin 2022 ».

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à cesser d'augmenter les tarifs d'Hydro-Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. le *ministre* LAGIMODIERE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* LAGIMODIERE, M. BUSHIE, M^{me} LAMOUREUX, T. LINDSEY ainsi que M^{mes} FONTAINE et SMITH (Point Douglas) interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* JOHNSON propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 12 — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* JOHNSON ainsi que MM. BRAR, GERRARD et MOSES interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le juge en chef Richard Chartier, *administrateur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 39 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à l'administrateur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*;

« (N° 12) — *Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, l'administrateur sanctionne les projets de loi en question. »

À 16 h 40, l'administrateur se retire.

La séance est levée à 16 h 42 et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 4 avril 2022, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger